

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2019 N°76 29 novembre 2019

- Décision du 27 novembre 2019 portant délégation de signature au directeur de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage (DIMOA)

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DE L'INGENIERIE ET DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 4311-4, L. 4312-3, R. 4312-16 et R. 4312-17 alinéa 2,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L. 314-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code du travail.

Vu l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 modifiée sur les contrats de partenariat,

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat,

Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2015-567 du 20 mai 2015 relatif aux modalités du suivi médical post professionnel des agents de l'Etat exposés à une substance cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France (NOR : DEVK1242845A),

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France (NOR : DEVK1238194A),

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France (DEVK1238196A),

Vu la délibération du conseil d'administration du 24 juin 2010 relative au recours au contrat de partenariat.

Vu la délibération du conseil d'administration du 3 octobre 2013 portant notamment délégation de pouvoir au directeur général pour prendre toute décision ou signer tout acte ou convention liés à l'exécution du Contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse,

Vu la délibération du conseil d'administration du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 24 septembre 2019 du directeur général de VNF portant création et attributions de la Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'ouvrage (DIMOA),

Vu les conventions de coopération pour le développement et l'exploitation d'unités de production hydroélectrique au droits d'Ouvrages VNF,

Vu la décision du directeur général du 24 septembre 2019, portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à M. Renaud Spazzi, directeur de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage,

DECIDE

Article 1er:

L'article 1^{er} 7) de la délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à M. Renaud SPAZZI, directeur de la direction de l'ingéniérie et de la maîtrise d'ouvrage (DIMOA), est modifié comme suit :

« 7) Les ordres de mission accordés aux personnels placés sous son autorité, ainsi que les états de frais correspondants, y compris les ordres de mission en dehors du territoire national relatifs aux attributions de la DIMOA » .

Article 2:

L'article 1^{er} de la délégation de signature du 24 septembre est complété in fine par le texte suivant :

« En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Renaud Spazzi, Olivier Vermorel et de leurs responsables et responsables adjoints hiérarchiques d'unités opérationnelles de la DIMOA figurant en annexe 3, et délégation est donnée aux personnels encadrants dont la liste figure en annexe 4, dans la limite de leurs attributions , à l'effet de signer au nom de M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de Voies navigables de France, les décisions et autres actes suivants pour les personnels relevant de leur autorité :

- 1) Les autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congés paternité, le congé de solidarité familiale,
- 2) Les autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde, sur présentation des justificatifs correspondants,
- 3) Les ordres de missions accordés aux agents placés sous leur autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain ».

Article 3:

Le dernier alinéa de l'article 3 de la délégation de signature du 24 septembre 2019 est ainsi rédigé :

« En matière de marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Renaud Spazzi et Olivier Vermorel, délégation est donnée aux responsables des unités opérationnelles de la direction de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage et à leurs adjoints, dont la liste figure en annexe 3, dans le cadre des attributions de la DIMOA, à l'effet de signer et mettre en œuvre au nom de M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de Voies navigables de France:

- Tout marché public de fourniture et services, y compris marchés d'études et de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 150 000 € H.T.
- Tout marché public de travaux d'un montant inférieur à 300 000 € H.T.
- Tout acte ou décision nécessaire à la préparation et à l'exécution des marchés publics quel qu'en soit le montant dans la limite du montant du contrat ou des enveloppes allouées, ainsi que les documents relatifs à la constatation du service fait.

Article 4:

L'article 3 de la délégation de signature du 24 septembre 2019 est complété in fine par le texte suivant :

En matière de marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Renaud Spazzi, Olivier Vermorel et de leurs responsables et responsables adjoints hiérarchiques d'unités opérationnelles de la DIMOA figurant en annexe 3, délégation est donnée aux personnels encadrants au sein des unités opérationnelles de la direction de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage, dont la liste figure en annexe 5, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer et mettre en œuvre au nom de M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de Voies navigables de France :

- Tout marché public de travaux d'un montant inférieur à 25 000 € H.T.
- Tout marché public de fournitures et services, y compris les marchés d'études et de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 25 000 € H.T.
- Tout acte ou décision nécessaire à la préparation et à l'exécution des marchés publics de travaux d'un montant inférieur à 25 000 € H.T., et des marchés publics de fournitures, de services y compris les marchés d'études et de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 25 000€ H.T ainsi que les documents relatifs à la constatation du service fait.

<u>Article 5 :</u> La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 novembre 2019

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud

ANNEXE 4

Liste encadrants disposant d'une délégation RH pour le personnel relevant de leur responsabilité au sein des unités opérationnelles de la direction de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage

Unité Opérationnelle	Nom de l'encadrant	Entité en responsabilité
Unité Opérationnelle de Lille	- Sophie Legrand	- Cheffe de Cellule EGT 1
Unité Opérationnelle de Lille	- Patrick Couplet	- Chef de Cellule EGT2
Unité Opérationnelle de Lille	- Vincent Rousseau	- Chef de Cellule EGT 3
Unité Opérationnelle de Lille	- Pierre-Yves Scordia	- Chef de Cellule EGT 5
Unité Opérationnelle de Lille	- Xavier Thorel	- Chef de Cellule EaSP
Unité Opérationnelle de Lille	- Jérémie Somon	- Chef de Cellule Dragages
Unité Opérationnelle de Lille	- Stéphane Desbuisson	- Chef de Cellule QSEFC
Unité Opérationnelle de Lille	- Edith Dubrulle	- Cheffe de Cellule PGF
Unité Opérationnelle de Paris	- Xavier Sanchez	- Chef de l'unité études et grand travaux 1
Unité Opérationnelle de Paris	- Florian Bluteau	- Chef de l'unité études et grand travaux 2
Unité Opérationnelle de Paris	- Camille Laffargue	- Cheffe de l'unité études et grand travaux 3
Unité Opérationnelle de Paris	- Julien Desille	- Chef de l'unité études et grand travaux 4
Unité Opérationnelle de Paris	- Claude Dronnier	- Chef de l'unité études et grand travaux 5
Unité Opérationnelle de Paris	- Jean Auternaud	- Chef de la mission Bray-Nogent
Unité Opérationnelle de Nancy	- Dominque Baudot	- Responsable du bureau des Affaires Générales
Unité Opérationnelle de Nancy	- Stéphane Pfeiffer	- Bureau d'Etudes Travaux Neufs Ouvrages de Navigation
Unité Opérationnelle de Nancy	- Christian George	- Bureau Conduite d'Opération
Unité Opérationnelle de Nancy	- Bruno Falda	- Bureau d'Etudes Aménagement Environnement
Unité Opérationnelle de Nancy	- Stéphane Touvenin	- Bureau d'Etudes Travaux Neufs Grands Ouvrages Hydrauliques

Unité	Nom de	Entité en responsabilité
Opérationnelle	l'encadrant	
Unité Opérationnelle de Lyon	- Laure Jantoré	- Responsable Gestion et Qualité des Opérations,
Unité Opérationnelle de Lyon	- Cécile Boulogne	- Responsable du Bureau d'Etudes de Lyon et Besançon
Unité Opérationnelle de Lyon	- Yvan Hanriot	- Adjoint au responsable du Bureau d'Etudes de Lyon et Besançon
Unité Opérationnelle de Beaucaire	- Denis Stricher,	- Responsable de la Subdivision Etudes et Travaux de Beaucaire,
Unité Opérationnelle de Beaucaire	- Séverine Antolin	- Adjointe au responsable de la Subdivision Etudes et Travaux de Beaucaire,

ANNEXE 5

Liste encadrants disposant d'une délégation en terme de commande publique dans la limite de leurs attributions au sein des unités opérationnelles de la direction de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage

Unité Opérationnelle	Nom de l'encadrant	Responsabilité
Unité Opérationnelle de Paris	- Xavier Sanchez	- Chef de l'unité études et grand travaux 1
Unité Opérationnelle de Paris	- Florian Bluteau	- Chef de l'unité études et grand travaux 2
Unité Opérationnelle de Paris	- Camille Laffargue	- Cheffe de l'unité études et grand travaux 3
Unité Opérationnelle de Paris	- Julien Desille	- Chef de l'unité études et grand travaux 4
Unité Opérationnelle de Paris	- Claude Dronnier	- Chef de l'unité études et grand travaux 5
Unité Opérationnelle de Paris	- Jean Auternaud	- Chef de la mission Bray- Nogent
Unité Opérationnelle de Nancy	- Dominique Baudot	- Responsable du Bureau des Affaires Générales
Unité Opérationnelle de Lyon	- Cécile Boulogne	- Responsable du Bureau d'Etudes de Lyon et Besançon
Unité Opérationnelle de Lyon	- Yvan Hanriot	- Adjoint au responsable du Bureau d'Etudes de Lyon et Besançon
Unité Opérationnelle de Beaucaire	- Denis Stricher,	- Responsable de la Subdivision Etudes et Travaux de Beaucaire,
Unité Opérationnelle de Beaucaire	- Séverine Antolin	- Adjointe au responsable de la Subdivision Etudes et Travaux de Beaucaire,